



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Commission thématique des infrastructures liées aux transports et à la mobilité

TRAMWAY T1 ENTRE LAUSANNE ET RENENS ET BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS)

A l'unanimité, la Commission thématique du Grand Conseil recommande d'adopter les projets de décrets

La Commission thématique des infrastructures liées aux transports et à la mobilité (CTITM) salue les projets visant à renforcer le réseau de transports publics de l'agglomération Lausanne-Morges, qui concentre 52% des emplois du canton. Le tram t1 du Flon à Renens et le réseau de BHNS amélioreront nettement l'offre en transports publics, sans pour autant péjorer l'accessibilité en voiture au centre de Lausanne.

Les engagements de l'Etat dans ces projets approuvés et cofinancés par la Confédération se montent à environ 453 millions de francs, sous forme de prêts, de garanties, de préfinancements et de crédits. Les transports publics de la région lausannoise (tl) jouent un rôle essentiel puisqu'ils se verront accorder près de 427 millions de ces montants.

La CTITM a examiné ces projets développés conjointement avec les communes. Elle a procédé à une visite in situ des infrastructures prévues et s'est informée sur la gouvernance de ces projets emblématiques. Le bien-fondé des choix effectués et les impacts sur le réseau routier ont fait l'objet d'un examen particulier, notamment le terminus de la place de l'Europe et la pertinence des mesures d'accompagnement du projet (en particulier la création de la rampe Vigie - Gonin à Lausanne nécessaire à une bonne accessibilité au centre-ville).

Ces projets ont nécessité des accords politiques, de nombreuses études, concertations et négociations. Ils ont suscité nombre d'oppositions et connu plusieurs modifications pour y répondre, améliorant ainsi la qualité des projets et permettant le retrait d'une grande majorité des oppositions. Ils ont obtenu l'approbation de la Confédération, qui les cofinance, et le permis de construire délivré par l'Office fédéral des transports.

La CTITM espère que la construction de ces infrastructures pourra débuter au plus vite, celle-ci étant aujourd'hui suspendue au traitement d'un petit nombre de recours qui pourrait retarder sa réalisation.

Le Grand Conseil examinera ces projets de décrets prochainement. Le détail des investissements prévus figure dans le dossier du Conseil d'Etat.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 07 juin 2016

Philippe Modoux, président de la Commission thématique des infrastructures liées aux transports et à la mobilité, 079 417 58 64